

SOMMAIRE

RAPPEL

A- ENDETTEMENT

B- SURENDETTEMENT

Plusieurs solutions de « rétablissement »:

- 1) RACHAT DE CRÉDITS
- 2) DOSSIER ACCEPTÉ PAR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SURENDETTEMENT
 - a) Le Plan conventionnel de redressement
 - b) Les mesures recommandées par la Commission
- 3) DÉCISION D'UNE P.R.P. PAR LA COMMISSION
 - a) Qui peut demander la P.R.P ?
 - b) Qui peut bénéficier d'une P.R.P ?
 - c) Quelles sont les dettes prises en compte?
 - d) le déroulement de la procédure :
 - ♦ L'ouverture de la procédure
 - ♦ Les déclarations des créances, bilan économique et social fait par un enquêteur
 - ♦ La clôture du dossier
 - ♦ Les avantages de la P.R.P



DU SURENDETTEMENT A LA PROCÉDURE DE RÉTABLISSEMENT PERSONNEL

